

« Nous sommes très satisfaites que le gouvernement marocain ait accepté les nombreuses recommandations sur le besoin d'une loi spécifique contre les violences faites aux femmes au Maroc, recommandations qui ont repris celles dans le rapport parallèle que nous avons préparé en tant que réseau de dix associations locales», a souligné Halima Oulami de l'Association Amane pour le développement de la femme à Marrakech.

Les droits des femmes ont occupé une place importante dans les débats mardi dernier ainsi que dans les recommandations du groupe de travail lors de l'adoption du rapport dans l'après-midi du même jour. Le gouvernement marocain a accepté 140 des 148 recommandations émises par le groupe de travail dont 34 traitent des questions des droits des femmes, 15 parmi celles-ci appellent pour une loi spécifique contre les violences faites aux femmes.

Une alliance d'associations locales des droits des femmes, en collaboration avec l'ONG internationale Global Rights, a effectué une mission de plaidoyer tout au long de la session cette semaine.

« Nous avons pu nous entretenir cette semaine avec plus d'une cinquantaine d'États membres et observateurs du Conseil afin de présenter les principales lignes de notre rapport sur les violences faites aux femmes et nos revendications et d'encourager les représentants à les inclure dans leurs questions et recommandations dans le dialogue interactif avec le gouvernement marocain», a expliqué Me Mohammed Lahbib Ben Cheikh de l'Association des jeunes avocats de Khémisset.

Le groupe de travail a noté qu'en 2008 le Maroc avait déjà déclaré auprès du Conseil des droits de l'Homme qu'un projet de loi sur les violences faites aux femmes était en cours alors que jusqu'à présent aucune législation n'a vu le jour.

Le bilan n'est pas entièrement favorable aux droits des femmes. Le gouvernement a omis de soutenir une recommandation des membres du groupe de travail visant à lever les réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a décliné également des recommandations à réviser le Code de la famille afin

d'interdire la polygamie et de garantir l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne l'héritage.

Le rapport parallèle sur les violences faites aux femmes au Maroc a été élaboré par le bureau au Maroc de l'ONG internationale Global Rights, en collaboration avec Advocates for Human Rights et une alliance des ONG marocaines des droits des femmes.

L'alliance des ONG marocaines comprend l'Association Amal pour la femme et le développement (El Hajeb), l'Association El Amane pour le développement de la femme (Marrakech), l'Association Tawaza pour le plaidoyer de la femme (Martil), l'Association Tafiil Moubadarat (Taza), l'Association Tafoukt Souss pour le développement de la femme (Agadir), la Voix de la femme amazighe (Rabat), Espace Draa de la femme et du développement (Zagora), l'Association Bades (Al Hoceima), l'Association des jeunes avocats (Khemisset), et Espace Oasis Tafilalet pour le développement (Rissani).

Par L B